



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

Date de Convocation

05 septembre 2019

Date d’Affichage

20 septembre 2019

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	33
- Votants	35
- Représentés	02
- Absents	26

L’an deux mille dix-neuf, le 13 septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M. PATY, Mmes PLANADE, JAMET-SYLVESTRE, TIMON, M.M. DA COSTA FERREIRA, DELALANDRE, SANSOVINI, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, Mme CHARET, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, THILLAYS, ALAIN.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M.CHOMET, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, VOLLEREAU, M. DUCHEZEAU.

Représentés : Madame BLANCHET représentée par Madame CHARET, Monsieur AFONSO Jean représenté par Monsieur ALLAIN.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme GODON, M.M. DA SILVA, LEDOUX, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, AFONSO Manuel, Mmes SAGOT, PRAT, M.M. DEMONT, GOSSEREZ, OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mmes KLEIN, FAUCONNET, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, BELTRAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CHIANESE, délégué titulaire, 5^{ème} Assesseur du Bureau.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur James CHERON.

*Madame ZAÏDI procède à l'appel nominal...
Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.*

M.CHERON : Bonsoir.

Il convient de nommer un(e) Secrétaire de séance.

Vincent CHIANESE est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur Vincent CHIANESE est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Remerciements ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 mai 2019 ;
- Modification de l'article VI des statuts du SIRMOTOM ;

FINANCES

- Approbation du rapport d'activité du SIRMOTOM - Exercice 2018 ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Autorisation donnée au Président à signer le contrat 2019-2023 avec Eco Mobilier pour le soutien à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement ;
- Autorisation donnée au Président à modifier le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Attribution des accords-cadres suivants :
 - ❖ Réalisation du diagnostic amiante et HAP des enrobés nécessaire à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM ;
 - ❖ Réalisation de l'étude géotechnique nécessaire à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM ;
 - ❖ Réalisation des levés topographiques nécessaire à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM ;
 - ❖ Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux.
 - Contrat de vente de marchandises-ferrailles avec la Société DERICHEBOURG ;
 - Contrat de rachat des batteries au plomb avec la Société DEPOLIA ;
 - Contrat de mise à disposition de bennes pour la collecte de pneumatiques usagés avec la Société ERRIC ;
- Affaires et questions diverses.

REMERCIEMENTS

M.CHERON : Vous avez pris connaissance des remerciements qui figurent dans le cahier.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MAI 2019

M.CHERON : Avez-vous des questions ou des observations ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Ce Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ARTICLE VI DES STATUTS DU SIRMOTOM

M.CHERON : Nous avons inscrit à l'ordre du jour un point (Modification de l'article VI des statuts du SIRMOTOM) que je vous propose de reporter au prochain Comité. Nous ne sommes pas pleinement satisfaits de la rédaction proposée. Nous souhaitons poursuivre le travail de sorte à avoir une version définitive.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRMOTOM - EXERCICE 2018

M.CHERON : Je vais présenter une synthèse pour ceux qui n'auraient pas lu l'intégralité.

Des changements ont été apportés dans l'organisation du rapport de sorte à s'accorder avec le guide de mise en œuvre de l'ADEME. Ceux qui ont en mémoire les rapports des années précédentes ont certainement vu du changement.

Pour faciliter son appropriation, la continuité avec les éditions précédentes a été conservée au maximum. Sont à noter :

- L'utilisation de la population municipale en lieu et place de la population totale. Cela influe sur certains calculs et notamment, notre attractivité sur la question du tonnage par habitant.
- L'exclusion des gravats des déchetteries de certains indicateurs qui peuvent amener des modifications.

Les données utilisées sont précisées afin d'éviter toute mauvaise interprétation et des calculs des années antérieures présentés dans le rapport ont été adaptés de sorte à ne pas fausser les comparaisons ou le moins possible.

Pour la première fois, nous avons un rapport qui est très complet, et conforme en termes de présentation à la maquette de l'ADEME. J'ai demandé combien cela nous rapportait : rien ! Cela permet juste une lecture facilitée et facilement comparable.

Le contexte :

Le territoire est inchangé entre 2017 et 2018. Nous avons toujours 40 communes appartenant à 5 Communautés de communes différentes, et une population de 53 627 habitants. La typologie de notre territoire est mixte (urbain et rural) à dominante rurale, le taux d'habitat collectif est de 31 % et la mutualisation des moyens de traitement est inchangée (via le SYTRADEM).

Les événements marquants de l'année 2018 :

- Janvier 2018 : tout d'abord merci à la communication pour l'impact qu'elle a eu auprès des habitants de notre territoire. Nous avons en effet établi un record concernant la collecte des sapins. Plus de 15 tonnes de sapins ont été collectées en 4 semaines. C'est un record pour cette opération.
- Et puis personne n'aura oublié en janvier-février 2018 l'épisode de crues sur les deux grandes rivières qui traversent notre territoire, la Seine et l'Yonne. Ces crues ont nécessité la mise en place de moyens dédiés dits de "Gestion de crise". Vous avez tous cela en tête car c'est un événement que l'on n'oublie pas rapidement.
- Enfin, le lancement de l'opération d'aide à l'achat de couches lavables. Nous en avons parlé ici et adopté le règlement d'intervention. S'en sont suivi : des opérations de sensibilisation auprès des familles, notamment au Salon de la Petite enfance. Ce dispositif fonctionne très bien.

Mme ZAÏDI : Au-delà de nos espérances.

M.CHERON : Sur le territoire du SIRMOTOM, désormais on lave les couches si on le souhaite. Pour rappel, c'est un dispositif incitatif qui repose sur la volonté des familles.

En termes de prévention sur les déchets, les opérations se sont poursuivies avec :

- La distribution de composteurs : 419 en 2018 ;
- Le dispositif permettant d'adopter 2 poules : 50 familles en ont bénéficié ;
- Le broyage à domicile : 856 m³ de déchets verts ;
- La distribution d'autocollants "STOP PUB" à apposer sur les boîtes à lettres - en attendant que législateur décide un jour enfin d'interdire la publicité papier qui participe à la déforestation, à certaines pollutions avec les encres et à l'encombrement inutile de nos boîtes à lettres ;
- La sensibilisation du public lors d'événements thématiques tels que la semaine nationale du compostage, la semaine européenne de la réduction des déchets et le lancement d'une aide à l'achat des couches lavables à destination des jeunes enfants.

En termes de communication, nous avons poursuivi la sensibilisation du public à travers :

- Notre mécanisme d'ambassadeur du tri. L'ambassadeur a été présent entre janvier et juin 2018 ;
- L'animation scolaire : 36 classes ont été concernées, soit 915 enfants ;
- Une communication en porte-à-porte auprès de 532 foyers, ce qui est massif, au regard de ce qu'est notre territoire.

Mme ZAÏDI : Il est peut-être intéressant de préciser que c'est l'Ecole de la 2^e chance qui nous a accompagnés.

M.CHERON : Pour la sensibilisation en porte à porte, nous avons eu le soutien de l'Ecole de la 2^e chance. Des stages à la formation professionnelle sont inscrits à cette école et participent avec le SIRMOTOM par voie de convention à cette opération d'information et de sensibilisation en porte-à-porte.

L'ambassadeur du tri du SIRMOTOM ne passe pas seul dans les 532 foyers. Il est accompagné par les stagiaires de l'Ecole de la 2^e chance. Certains se sont en effet étonnés que nous ayons une forme de subvention dans le cadre de cette convention avec l'Ecole de la 2^e chance, se demandant quel était le rapport entre le SIRMOTOM et cette école. Celle-ci fournit des "ambassadeurs du tri juniors" pour faire du porte-à-porte et sensibiliser. Nous les formons et en échange, ils nous accompagnent sur cette sensibilisation en porte-à-porte.

Autres efforts de communication, les animations lors d'événements du territoire :

- Le festival du jeu à Varennes ;
- L'opération "Berges-Saines" à l'occasion de la semaine du développement durable au mois de mai ;

Les animations lors d'événements nationaux :

- La semaine du développement durable ;
- La semaine européenne de la réduction des déchets ;
- La semaine européenne du compostage.

Nous adaptions aussi des outils. En 2018, nous avons eu une augmentation de 56 % des clics de fréquentation sur le site Internet. Cela traduit aussi l'évolution des habitudes des habitants du territoire.

Notons également :

- Les éditions 2018 du magazine biannuel "Tom vous informe". Nous restons modestes sur nos communications écrites pour être logiques avec ce que j'ai dit avant, mais il s'agit d'une communication utile avec les habitants du territoire ;
- Une campagne d'information sur une radio locale (radio Oxygène) pour relayer certaines informations du Syndicat.

Concernant les indicateurs techniques de pré-collecte et de collecte :

- Les dispositifs de collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire restent inchangés ;
- Le parc des bacs individuels poursuit son augmentation : 7 181 090 litres pour les ordures ménagères résiduelles et un peu plus de 4 millions de litres pour la collecte sélective des emballages ;
- La modernisation des points d'apport volontaire avec des modèles enterrés ou semi-enterrés et le plan de déploiement que vous connaissez : fin 2018, nous avons 71 bornes ;
- La diminution du nombre de refus de collecte des bacs jaunes. En 2017 il y a eu 2 206 refus versus 1 489 refus en 2018. C'est le bon thermomètre pour se dire que tous nos efforts de communication pour mieux informer les gens sur ce qu'il advient des collectes les encourage à mieux réaliser le tri et à moins refuser les collectes.

Bilan des tonnages des collectes :

- Légère diminution des ordures ménagères résiduelles. C'est certainement l'impact de la prévention et du tri ;
- Augmentation de la collecte des emballages ménagers, du verre et des journaux, des revues et des magazines. Cela traduit une meilleure performance du tri ;
- Diminution des encombrants. Cela m'épate car on a l'impression qu'il y en a toujours autant sur le bord des trottoirs (sans parler des fossés, routes, etc.). C'est plutôt bon signe et on verra si les résultats seront aussi bons pour 2019.

Indicateurs techniques en déchetterie :

- Forte progression du nombre de passages : + 5,69 % par rapport à 2017. C'est conséquent et compliqué à absorber. Cela confirme l'attractivité des déchetteries et l'urgence d'en faire une troisième et d'agrandir celle de Montereau. Nous avons plus de 42 000 passages à Montereau et plus de 18 000 à Voulx. Cette dernière est moderne et récente, donc plus attractive pour l'instant que celle de Montereau. Certains habitants se situent géographiquement entre les deux et vont plutôt à Voulx qu'à Montereau car elle est mieux pour l'instant. Je rappelle que nous avons un projet d'extension et de réaménagement à Montereau ;

- Augmentation des tonnages de 1,32 %. Nous avons collecté environ 10 669 tonnes en 2018 (un peu plus qu'en 2017) ;
- Importance relative de la déchetterie de Montereau, toujours supérieure à celle de Voulx. Montereau représente 2,5 fois Voulx, ce qui est logique au regard de la répartition de l'habitat et de la présence humaine.

En matière de traitement :

- 19 852 tonnes de déchets ont été dirigées vers le Centre de valorisation situé derrière vous ;
- 1 054 tonnes d'emballages ménagers ;
- 453 tonnes de revues, journaux et magazines (orientés auparavant vers le Centre de tri de Nangis).

89,97 % des déchets du SIRMOTOM sont orientés vers une installation de valorisation matière ou énergétique. Les flux non valorisés sont les encombrants collectés en porte-à-porte, le tout-venant encombrant des déchetteries et le plâtre non-valorisable. 90 % des déchets sont valorisés, ce qui est plutôt satisfaisant.

Concernant les indicateurs financiers, tous les chiffres et les tableaux sont dans le rapport. Sur ce rapport d'activité, avez-vous des remarques, des interrogations, des inquiétudes ?

M. MARTIN : Financièrement, êtes-vous en déficit ?

M.CHERON : Financièrement, nous avons (le collectif du SIRMOTOM) organisé un déficit d'exploitation depuis 2014 pour consommer l'excédent de fonctionnement que nous avons. Les exercices sont déficitaires car nous appelons volontairement moins en crédit que ce que nous avons en débit.

Nous en avons parlé la dernière ou avant-dernière fois : nous sommes arrivés au terme de cette consommation d'excédent de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous avons diminué la cotisation pour la remettre au niveau *ante* et revenir à l'équilibre. Nous sommes à l'équilibre.

Le déséquilibre des années antérieures était politiquement voulu et assumé. Il a permis pendant 4 ou 5 ans de diminuer la TEOM (qui est appelée par les Communautés de communes).

Les taxes foncières étant arrivées, vous avez peut-être des questions sur une augmentation de la TEOM. Celle-ci se remet au niveau de N - 5, après quelques années d'une diminution permettant de consommer l'excédent de fonctionnement.

M. TROUVE : Les contribuables ne comprennent pas cela.

M.CHERON : C'est pourquoi il faut faire de la pédagogie et l'expliquer. On est au même niveau que N - 5. On essaie de bien gérer et pendant 4 ans, la taxe était inférieure.

M. TROUVE : Mais pour eux, nous gérons mal car nous l'avons baissée pendant 3 ou 4 ans et maintenant, nous l'augmentons à nouveau.

M.CHERON : Je comprends. Je n'étais pas là à l'époque.

M. FONTAINE : C'était un choix : soit nous gardions le bas de laine, soit nous encourageons les gens en leur disant que nous répartissions le bas de laine sous forme d'effort sur leur TEOM. Nous avons eu un long débat à ce sujet et c'est la communication pour laquelle nous avons opté.

M. AUTHIER : Je redis qu'on ne m'a pas écouté à cette époque-là : sachant qu'en 2024 nous aurons près de 1 M€ de moins pour l'ensemble du territoire SMETOM-SIRMOTOM pour le remboursement des prêts de l'usine, il fallait faire 5 car à ce moment-là nous tenions jusqu'en 2024. On ne m'a pas écouté.

M.CHERON : Les choses sont ce qu'elles sont, nous faisons avec ce qui a été décidé il y a des années.

D'autres questions ? (Non).

Je sou mets ce rapport à votre approbation.

Y a-t-il des avis contraires ? (Non).

Des abstentions ? (Non).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

J'en profite pour remercier l'ensemble des services (qui ne sont pas pléthores) pour la qualité de ce rapport, reflet de la qualité de leur travail tout au long de l'année. Vous n'êtes pas si nombreux, donc effectivement je veux vraiment vous remercier au nom de l'ensemble des membres de notre Conseil syndical pour l'ensemble du travail que vous faites avec beaucoup d'abnégation, de courage parfois et de persévérance.

Mme ZAÏDI : Je transmettrai à ceux qui ne sont pas là.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT 2019-2023 AVEC ECO MOBILIER POUR LE SOUTIEN A LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT

M.CHERON : Il s'agit du renouvellement du contrat que vous connaissez.

Avez-vous des questions ? (Non).

Y a-t-il des avis contraires ? (Non).

Des abstentions ? (Non).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A MODIFIER LE REGLEMENT INTERIEUR FIXANT LES CONDITIONS D'ACCES AUX DECHETTERIES DU SIRMOTOM

M.CHERON : Nous vous avons transmis les modifications : elles concernent les professionnels uniquement sur les modalités, volumes et autorisations d'accès, et sur les tarifs. Ceux-ci varient plutôt à la hausse et dans des proportions différentes. Ils restent largement inférieurs à ceux d'une déchetterie professionnelle et évidemment au coût réel. Certaines entreprises mécontentes risquent de venir nous voir à cause de l'augmentation du coût de collecte en déchetterie -sachant que cela est impacté sur le client *in fine*.

Mme ZAÏDI : En fait, ils ne le disent pas car dans la déchetterie, on trouve les *flyers* d'une déchetterie professionnelle affichant les coûts, comme ceux de DEPOLIA. On les laisse à disposition dans la déchetterie, ce qui leur permet de comparer. De ce fait, nous n'avons pas de remarques.

M. DELALANDRE : L'augmentation significative de nos tarifs ne risque-t-elle pas d'inciter les entreprises à faire des dépôts sauvages à différents endroits ?

M. CHERON : Ce ne sont pas les mêmes entreprises.

M. DELALANDRE : Nous en avons de plus en plus dans les petites communes.

M. CHERON : Dans les grandes aussi.

M. DELALANDRE : Je suis dans une petite commune, donc je parle de ce dont je connais.

Mme ZAÏDI : Ceux qui ont pris l'habitude de déposer leurs déchets en déchetterie continueront à le faire et ceux qui ont pris l'habitude de les déposer dans les chemins continueront eux aussi à le faire. Vous parlez d'une augmentation significative des coûts, mais ils dataient de 5 ans.

Nous avons changé de contrat, donc nous n'avons pas le droit de fixer des coûts sans explications et qui ne correspondent à rien. Effectivement, le coût de traitement des gravats explose et nous sommes obligés de nous mettre à niveau. Le coût des gravats que nous proposons est 2,5 fois moins cher que chez DEPOLIA.

Donc celui qui a l'habitude d'utiliser les déchetteries professionnelles continuera à venir chez nous car ce sera 2,5 fois moins cher que chez DEPOLIA.

M. CHERON : Pour celui qui fait des dépôts au bord de la route, cela peut être une question de coût, mais souvent c'est pour une autre raison. C'est souvent celui qui ne peut pas justifier de sa qualité professionnelle pour accéder à une déchetterie. Donc que vous soyez à 1, 2 ou 3, ce n'est pas une question de tarif.

J'ai cru comprendre que le gouvernement s'empare actuellement du sujet pour justement supprimer le coût d'accès des professionnels aux déchetteries- publiques, privées ou professionnelles, je ne sais pas. C'est intéressant pour eux, mais nous attendons de savoir comment ce sera compensé. Et si compensation il y a, autant avoir un tarif au plus proche du coût réel car la compensation sera basée sur notre tarification.

Il n'y a aucun changement pour les particuliers.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Y a-t-il des avis contraires ? (Non).

Des abstentions ? (Non).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. CHERON :

- **Attribution des accords-cadres suivants** :

❖ **Réalisation du diagnostic amiante et HAP des enrobés nécessaire à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM**

Avec la SARL Chevalier pour un montant de 7 730 € HT.

M. FONTELLIO : La réalisation des points d'apport enterrés a été reportée pour certaines communes. Où en est-on ?

Mme ZAÏDI : Un phasage a été établi sur 3 ans. De quelle commune s'agit-il ?

M. FONTELLIO : La Chapelle-Rablais.

Nous avons reçu un courrier annonçant un décalage et selon lequel nous devons être contactés à partir de juillet, mais nous n'avons pas eu de suite.

Mme ZAÏDI : Il y a une incompréhension sur le contenu du courrier. Celui-ci annonçait la venue des équipes géotechniques pour la réalisation des sondages, mais il ne précisait pas de report.

M. CHERON : Vous avez dû en recevoir plusieurs, d'ailleurs, car il y a plusieurs types de sondages.

❖ **Réalisation de l'étude géotechnique nécessaire à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM**

Avec l'Entreprise GEOTEC, pour un montant 81 895 € HT.

❖ **Réalisation des levés topographiques nécessaire à la mise en place des bornes d'apport volontaire ordures ménagères/collectes sélectives/papier/verre de type semi-enterré ou enterré sur le territoire du SIRMOTOM**

Avec la Société ECARTYPE pour un montant de 7 040 € HT.

❖ **Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux**

Avec la Société SULO FRANCE SAS pour une durée de deux ans.

Mme ZAÏDI : Vous ne trouverez pas de montant global, il s'agit d'un prix unitaire par type de composteur.

M. CHERON : Y a-t-il des questions ? (Non).

- **Contrat de vente de marchandises-ferrailles avec la Société DERICHEBOURG**

Y a-t-il des questions ? (Non).

- **Contrat de rachat des batteries au plomb avec la Société DEPOLIA**

Y a-t-il des questions ? (Non).

- **Contrat de mise à disposition de bennes pour la collecte de pneumatiques usagés avec la Société ERRIC**

Y a-t-il des questions ? (Non).

Ces points étant à l'ordre du jour pour information, il n'y a pas de vote.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. CHERON : Nous n'en avons pas de notre côté, mais peut-être en avez-vous ?

M. MARTIN : Nous représentons la commune de La Chapelle Rablais, seule commune dans l'Intercommunalité de la Brie Nangissienne qui fait partie du SIRMOTOM. Lors du dernier Conseil municipal en présence de représentants de l'Intercommunalité dont le maire, il a été question d'un projet au niveau du Conseil communautaire concernant la mise au vote du rapprochement de la Commune La Chapelle Rablais au SMETOM.

Comme les Intercommunalités ont de plus en plus de compétences, que La Chapelle Rablais n'a qu'une voix dans le Conseil communautaire et que Nangis, l'autre grosse commune, a beaucoup de voix, nous avons peur que cela ne bascule et sans nous demander notre avis en tant que braves citoyens de La Chapelle Rablais, et que l'on passe au SMETOM.

Je souhaiterais avoir votre sentiment au niveau juridique, c'est un débat que l'on avait déjà posé ici l'an passé. Et aussi, ont-ils le droit de nous supprimer sans savoir où l'on va et sans savoir si on quitte ?

M. CHERON : Pour répondre à la 1^{ère} question : où en sommes-nous avec nos amis du SMETOM au sein du SYTRADEM ?

Nous avons quelques procédures en cours sur les délibérations contestées. Nous sommes également toujours en cours auprès de la Préfecture sur des délibérations que nous avons prises ici pour la dissolution du SYTRADEM. Il n'y a toujours pas d'arrêté de la Préfète et surtout, le Président du SYTRADEM, qui est aussi Président du SMETOM, nous a demandé pour la 1^{ère} fois, avant l'été, des scénarios.

Nous avons donc fait des propositions *light* sur divers scénarios que nous approfondissons actuellement avec le conseil juridique du SIRMOTOM pour partir sur l'hypothèse privilégiée par notre Comité syndical, c'est-à-dire la dissolution. Le but est d'expliquer comment la dissolution peut se mettre en place, comment l'usine du SYTRADEM peut être gérée et comment les syndicats de base (le SIRMOTOM et le SMETOM) peuvent en garantir l'accès en volume et en tarif. Il ne s'agit pas de léser qui que ce soit.

Un travail juridique profond est en cours avec nos avocats afin de faire une proposition complète et complexe à l'attention de nos partenaires du SMETOM sur cette dissolution du SYTRADEM. Cela prend du temps car c'est complexe.

Sur l'autre partie de la question concernant votre commune : une commune est membre d'un syndicat comme le nôtre *via* sa communauté de communes, son EPCI. Le Conseil communautaire est donc effectivement compétent. Donc pour commencer, il faut que vous nous sollicitiez, en tant que représentants de cette commune, sur le sentiment de votre commune.

Je suis un démocrate et un légaliste. Donc au fond, votre volonté prime. Si vous nous dites : "On s'en moque, on veut bien aller au SMETOM. Nous sommes volontaires pour aller au SMETOM", ce n'est pas au SIRMOTOM de vous freiner et de vous empêcher de sortir. Aucun sujet là-dessus.

Si au contraire vous nous dites : "Nous sommes très bien au SIRMOTOM, nous voulons y rester, mais ne savons pas comment faire", nous allons regarder avec notre avocat quelles sont les règles applicables pour changer le périmètre.

Le Conseil communautaire de votre Communauté de communes peut-il décider seul ? Peut-il aller à l'encontre de l'avis de la Commune si votre Conseil municipal en décidait autrement ? Y a-t-il obligation d'avoir une délibération conforme ou pas de votre Conseil municipal ? Il y a plusieurs hypothèses.

Nous n'avons pas vécu cette situation jusqu'à présent, donc nous allons regarder avec l'avocat -rapidement si possible- et nous vous dirons si vous avez une solution de recours ou pas.

Le recours est-il "politique" ? Le fait que votre Conseil municipal adopte une délibération contraire à ce changement suffit-il ? Faut-il un recours administratif ? Je ne sais pas vous dire. Nous regarderons avec les avocats du SIRMOTOM et nous vous l'indiquerons.

Nous le ferons si vous êtes sûr de la position de votre Commune et que sa volonté est de rester au SIRMOTOM. Si cette volonté -active ou passive- fait que pour vous finalement, cela n'a pas d'importance, si vous voulez partir au SMETOM nous ne vous forcerons pas à rester.

M. MARTIN : On connaît mal les derniers services du SIRMOTOM mais je connais moins bien ceux du SMETOM. Donc on ne sait pas trop.

Finalement, on est là pour essayer d'y réfléchir. D'ici peu de temps, il faudra prendre une délibération au niveau du Conseil, mais il faut qu'on le fasse en connaissance de cause, sachant les avantages et les inconvénients du SIRMOTOM d'un côté et du SMETOM de l'autre.

Je ne suis pas technicien ; je ne sais pas si on a les mêmes bacs, je ne sais pas comment ils travaillent, vous proposez des composteurs, etc. Je ne sais pas si le SMETOM propose les mêmes services.

M. CHERON : Il vous faut comparer et mettre les plus et les moins dans la balance. Je ne saurais pas vous dire et ce n'est pas mon rôle. Voyez quels sont les services du SMETOM et comparez pour savoir si cela vous convient ou pas, si c'est mieux ou pas. Ce n'est pas notre sujet et je ne veux pas l'aborder.

M. FONTELLIO : Il y a déjà eu une tentative quelques années auparavant *a priori*.

M. CHERON : Cela arrive souvent !

M. FONTELLIO : Je ne sais plus pour quelle raison cet essai d'entrée au SMETOM n'avait pas marché. Je pense que l'EPCI avait encore moins d'importance qu'aujourd'hui.

M. CHERON : Nous allons examiner deux points de notre côté. Premièrement, le formalisme juridique et administratif : êtes-vous spectateur de la procédure, la décision revenant à la Communauté de communes ? Dans ce cas, vous n'avez pas votre mot à dire en tant que Commune. Est-ce que la Commune doit délibérer de façon conforme ou pas ?

M. MARTIN : C'est vrai pour cela, mais aussi pour bien d'autres décisions. L'Intercommunalité décide de tout. Même s'il y a un vote, quand vous n'avez qu'une voix au niveau d'une commune...

M. CHERON : Oui, si l'assemblée délibérante de l'EPCI est la seule décisionnaire en la matière. C'est ce que nous allons vérifier ; c'est peut-être le cas ou peut-être faut-il un avis conforme de la Commune. A ce moment-là, ce n'est pas votre représentant, même s'il est tout seul au sein de la Communauté de communes, c'est l'ensemble de votre Conseil municipal. Nous allons regarder.

Nous allons aussi regarder quelles sont les incidences pour la Commune et plus précisément surtout pour la Communauté de communes.

Si un investissement a été engagé par le SIRMOTOM en 2018 sur 10 ans, il a été fait avec vous sur 10 ans. Il peut y avoir un retour et votre départ décidé par la Communauté de communes peut vouloir dire que vous n'aurez été là qu'un an et vous ne serez plus là pendant les 9 ans restants pour assumer l'investissement. Nous devons alors peut-être nous retourner vers la Communauté de communes, votre EPCI, pour demander le remboursement des 9 ans d'investissement, tout ou partie.

Nous devons regarder quelles sont les incidences financières, juridiques, contractuelles, conventionnelles. L'avocat du SIRMOTOM va travailler sur ce sujet et nous reviendrons vers vous.

Evidemment, regardez de votre côté pour savoir quel est votre intérêt à rester ici ou à partir au SMETOM. Il y a votre décision politique, elle vous appartient. Si elle est plutôt de rester au SIRMOTOM, nous regarderons comment vous accompagner sur ce sujet, sachant que c'est votre décision politique qui doit primer.

Une Intercommunalité, que ce soit un EPCI, un Syndicat intercommunal comme le nôtre (un inter-EPCI), nous n'avons en tant qu'entité qu'une légitimité dégradée ; la légitimité de l'élection appartient au Conseil municipal. J'y tiens absolument : la légitimité, c'est l'électeur et l'élu, en lien direct. C'est vous, Conseil municipal, donc c'est à vous, politiquement, de décider si vous préférez rester au SIRMOTOM ou partir au SMETOM.

Je ne vois pas de quel droit une Communauté de communes, avec une légitimité de "rang 2" dirons-nous, et nous SIRMOTOM ou SMETOM, avec une légitimité de "rang 3", nous interférerions politiquement dans cette décision. Nous pouvons avoir un avis : j'ai envie de vous garder !

M. FONTELLIO : C'est la logique.

M. CHERON : Mais la légitimité électorale vous revient, il faut respecter cela.

M. MARTIN : Bien Monsieur le professeur !

M. CHERON : Non ! Nous sommes une assemblée politique. Nous faisons de la politique, mais nous devons aussi respecter ce qui est à la base de la politique : la légitimité électorale.

M. MARTIN : C'est un autre débat, mais les Intercommunalités ont absorbé les petites communes.

M. CHERON : C'est peut-être un problème.

M. MARTIN : Un jour, il n'y aura plus de Conseil municipaux dans les villages.

M. CHERON : Peut-être, mais le jour où il n'y a plus de Conseil municipal, si les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct par les habitants du territoire, vous retrouverez ce lien démocratique direct. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

C'est ma conception personnelle, elle n'engage pas notre assemblée, mais n'importe quelle structure intercommunale –notre EPCI, notre Communauté de communes– ne peut pas imposer des choses à des communes. Il faut faire avec les communes, y compris dans l'exercice de la compétence.

Je ne vois pas de quel droit au SIRMOTOM nous irions dire : "Dans votre commune, il n'y aura pas de point d'apport volontaire", ou "On en met quatre et on décide pour vous où les mettre". C'est vous qui savez car vous êtes sur le territoire et il y a une forme de logique. Mais surtout, c'est vous qui savez car vous avez été élus par les habitants. Donc vous êtes ceux qui devez décider.

C'est une conception assez saine, je crois, de la vie démocratique.

M. MARTIN : Je suis d'accord avec votre conception, mais c'est un challenge qui va être très dur pour les petites communes.

M. CHERON : Oui, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut abandonner. Sûrement pas !

Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Merci beaucoup.

Bonne soirée et à très bientôt !

La séance est levée à 19 heures 20.